PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAEC Réunion du Mercredi 07 juin 2023, 20h00 à la Mairie

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC.

Date de convocation: 1er juin 2023

<u>Présents</u>: Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Stéphane BOUGET, Alain TIRILLY, Jérémy LAINÉ, Sylvie RICOU, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Maryannick PENN, Yvonne ARZIC-PENIL, Geneviève DENIS-KERANFORN, Catherine BARON,

<u>Absents / Excusés :</u> Sébastien BOUGET, Joël ABRASSART (procuration à Pierre LE GOFF), Nathalie DOUVENOT-KERVARREC, Loïc GOUTTEQUILLET.

Secrétaire de séance : Jeremy LAINÉ

Nombre de membres en exercice: 15

Présents: 11 Votants: 12 Procurations: 1

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 26 avril 2023
- Souscription d'une ligne de trésorerie de 200 000€
- Modalités de location du garage n°1 sous l'école
- Modalités de location Poul rodou pour le Beach Camp
- Lancement du diagnostic pour l'église et la chapelle des joies
- Renouvellement de la convention d'initiation à la langue bretonne à l'école
- Questions diverses :
 - zone d'habitat de Park Litou et Hent Lanmeur : point avancement

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 AVRIL 2023

Pas de remarques, approuvé à l'unanimité

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 200 000€ AUPRES DU CREDIT AGRICOLE (2023D039)

Le maire présente à l'assemblée la proposition financière reçue par le Crédit Agricole du Finistère pour une ligne de trésorerie de 200 000€ permettant de faire la liaison entre le paiement des fournisseurs et les rentrées de subventions pour les projets en cours.

Les modalités sont :

Montant : 200 000 €Durée : 12 mois

• Tirage : pas de minimum imposé

• Commission engagement: 0.15% l'an soit 300€

Pas de frais de dossier

• Pas de commission de non utilisation

• Taux intérêt annuel : Euribor 3 mois moyenné + marge de 0.79%

Mode de calcul des intérêts : nombre de jours sur une année de 365 jours

Vote: approuvé à l'unanimité

MODALITES DE LOCATION DU GARAGE N°1 SOUS L'ECOLE A LA SARL FRIKO (2023D040)

Afin de stocker du matériel, les gérants du Friko nous ont sollicités pour occuper un local communal. Il est proposé de leur mettre à disposition le garage n°1 sous l'école, pour un loyer annuel de 150€ à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée d'1 an renouvelable 2 fois.

Vote : approuvé à l'unanimité

MODALITES DE LOCATION POUL RODOU PAR THOMAS WOK POUR LE BEACH CAMP (2023D041)

Thomas GENEAUX, représentant de la société THOMAS WOK (Beach camp) a sollicité les communes de Locquirec et Guimaëc pour occuper une partie du parking communal partagé sis à Poul Rodou afin d'y installer un food truck pour la saison 2023 (du 10 juin au 31 août 2023)

Il souhaite également se raccorder à notre compteur électrique présent sur place.

Il est proposé de mettre à disposition, sans contrepartie financière, la petite partie guimaëcoise de la parcelle utilisée, et de lui refacturer l'intégralité de l'abonnement et la consommation d'électricité au prix facturé par EDF (compteur communal provisoire).

Vote: approuvé à l'unanimité

Lancement du diagnostic pour l'église et la chapelle des joies

Une visite de l'Eglise a été organisée le 5 mai dernier en compagnie de Mme JABLONSKI, Conservatrice régionale des monuments historiques, M. THOMAS, architecte des bâtiments de France et M. KERGUILLEC, technicien.

Ces spécialistes ont préconisé de faire réaliser un diagnostic global de l'Eglise par un architecte du patrimoine afin de chiffrer et prioriser les travaux.

La chapelle des joies, nécessitant également des travaux de restauration, sera également incluse dans le diagnostic.

Une consultation auprès de professionnels agréés a été lancée.

Pas de vote

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE A L'ECOLE

Pour l'année 2022-2023, les élèves de 2 classes sur 3 ont bénéficié d'1 heure d'initiation à la langue bretonne dispensée par KLT. Le reste à charge pour la commune est de 608.50€ par classe.

Le coût global annuel d'1 h d'enseignement est de 1800€. Le conseil départemental prend en charge 50% de la dépense, la Région verse également une participation. Le reste à charge prévisionnel pour la commune est de 700€.

Pour la prochaine rentrée, il a été demandé au conseil départemental de prévoir 1h pour chaque classe soit 3h pour l'école. Les arbitrages auront lieu dans l'été.

Pas de vote

QUESTIONS DIVERSES:

Zone d'habitat de Park Litou et hent Lanmeur : point avancement :

<u>Park Litou</u> (derrière le cimetière) : le projet avance. 4 lots sont prévus. Les plans sont à la phase de finalisation. Le permis d'aménager pourra être déposé très prochainement, et un estimatif du coût des travaux est en cours.

Hent lanmeur :

Suite à un projet de compromis de vente entre les héritiers de M. Tursis et M. Baltus, investisseur luxembourgeois, la commune a exercé son droit de préemption sur cette maison vacante sis hent lanmeur et les terrains attenants. Un projet de densification foncière est à l'étude.

Fin de séance

Le secrétaire de séance Jeremy LAINÉ Le maire Pierre LE GOFF